



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5840<sup>e</sup>** séance

Mardi 19 février 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Suescum . . . . .	(Panama)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Bukrina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Muharemi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wolff
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Ripert
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettlhi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/64)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Soudan** (S/2008/64)

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Qazi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan publié sous la cote S/2008/64.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan. Je donne maintenant la parole à M. Qazi.

**M. Qazi** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/64) et je me réjouis de rendre compte pour la première fois au Conseil de la situation qui règne sur place au Soudan.

Bien qu'accusant un certain retard, la mise en œuvre de l'Accord de paix global se poursuit. Lorsque j'ai pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général en octobre de l'an dernier, l'Accord de paix global traversait une grave crise depuis que l'une de ses parties, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) s'était retirée du Gouvernement d'unité nationale en raison de désaccords concernant l'application de dispositions clés de l'Accord. Deux mois plus tard, un dialogue entre les directions des deux parties à l'Accord

permettait de sortir de l'impasse. Les ministres du SPLM ont repris leurs fonctions au sein du Cabinet fédéral. En outre, les parties ont créé des commissions de haut niveau afin de résoudre les questions non résolues à l'origine du blocage. Bien que les directions du Parti du congrès national et du SPLM aient renouvelé l'engagement d'exécuter l'Accord de paix global et de ne jamais reprendre le conflit, le niveau de confiance mutuelle reste faible et la base d'une paix durable très fragile.

La sécurité dans la zone couverte par le cessez-le-feu demeure relativement stable, même si la tension s'est exacerbée entre l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et les Forces armées soudanaises le long de la frontière actuelle. Cela dit, il n'y a eu aucun accrochage entre les deux forces. En revanche, les affrontements interethniques entre fermiers et bergers le long des voies de migration, aux points d'accès à l'eau et dans les zones de pâturage du Sud-Soudan ont causé d'immenses pertes humaines et matérielles. Cela a fortement accru l'insécurité au Sud-Soudan.

Les autorités du Sud-Soudan ont annoncé leur intention de désarmer les membres de tribu armés et de démobiliser les ex-miliciens. La situation dans la région d'Abyei n'a guère évolué depuis le dernier rapport et demeure explosive. En décembre 2007 et janvier 2008, des heurts violents y ont éclaté entre des unités de la SPLA et des membres de la tribu misserya. Ces affrontements auraient fait 75 morts et un nombre plus grand encore de blessés. Pourtant, le Premier Vice-Président Salva Kiir est intervenu à temps en donnant instruction à tous les gouverneurs d'État d'assurer la libre circulation des personnes et des biens vers le sud.

Alors que le processus de paix est arrivé à mi-parcours, un certain nombre d'étapes critiques approchent rapidement. La relation de travail qu'entretiennent les deux partenaires est relativement cordiale mais fortement empreinte de méfiance. Chacune des parties considérant que l'autre poursuit ses propres objectifs, il nous est très difficile de renforcer leur intérêt pour l'unité. Le Parti du congrès national estime que le SPLM est résolu à obtenir la sécession par la voie du référendum programmé pour 2011, quelles que soient les concessions offertes. Ce point de vue freine tout compromis. De son côté, le SPLM considère que le Parti du congrès national est réticent à faire les compromis qui s'imposent. Il a donc

renoncé à la préservation de l'unité soudanaise. Tel est le point de vue de l'autre partie.

À cela s'ajoute l'impression septentrionale d'une interférence constante de l'extérieur, qui exclut toute solution de compromis. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) aura donc la lourde responsabilité de faire évoluer les impressions des uns et des autres afin de permettre la réalisation de progrès vers un règlement positif en aidant les deux parties à appliquer l'Accord de paix global.

À ce sujet, j'ai reçu des promesses d'appui de la part du Président El-Béchir et du Premier Vice-Président Kiir. L'Accord de paix global constitue un cadre de référence pour la réalisation des aspirations des deux parties moyennant une réconciliation politique. Il garantit également le droit du peuple du Sud-Soudan à disposer de lui-même en effectuant un choix libre et informé en 2011.

Les habitants de la région d'Abyei sont privés des dividendes de la paix depuis la signature de l'Accord de paix global. Ils sont dépourvus de structures administratives et, par conséquent, des services de base liés à la sécurité, à l'éducation, à la santé et à l'emploi. La question d'Abyei est devenue la principale pierre d'achoppement entre les deux partenaires. La position du SPLM est que les conclusions du rapport de la Commission frontalière d'Abyei sont finales et contraignantes en vertu de l'Accord et que, par conséquent, elles doivent être pleinement mises en œuvre. Pour sa part, le Parti du congrès national a rejeté le rapport de la Commission, alléguant qu'elle avait outrepassé son mandat en fondant ses conclusions, non pas sur les frontières des chefferies dinka de 1905, comme elle était spécifiquement chargée de le faire, mais sur la frontière de 1965. Cependant, les deux parties ont reconnu la nécessité urgente de parvenir à un compromis mutuellement acceptable.

Nous leur avons conseillé d'envisager une approche double, consistant, premièrement, à fournir les services de base à la population d'Abyei et à encourager la réconciliation sur le terrain et, deuxièmement, à aplanir les désaccords qui opposent les partenaires de l'Accord au niveau national autour d'un certain nombre de questions, en particulier le partage des recettes pétrolières de la région. L'ONU et ses partenaires travaillent en coordination étroite avec la MINUS pour intensifier la fourniture des services de base sur le terrain. Pour l'heure, nous avons reçu des

informations donnant à penser que les parties sont en passe de s'entendre sur la mise en place d'une administration intérimaire à l'intérieur de frontières provisoires, sans préjuger du règlement final de la question d'Abyei. La MINUS a encouragé les deux parties à rechercher un règlement définitif dans un tel esprit de dialogue et de compromis. Nous continuerons d'œuvrer dans ce sens.

La délimitation de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956 aura des répercussions sur plusieurs autres étapes cruciales, telles que le recensement national, les élections, le partage des recettes pétrolières et le redéploiement des forces. Malheureusement, ce processus accuse encore un retard considérable. En conséquence, il se pourrait qu'il faille poursuivre ces autres objectifs sur la base de la frontière actuelle.

Le 17 décembre 2007, la présidence a annoncé que le Comité technique spécial des frontières entamerait prochainement la délimitation de la frontière sur les cartes. C'est durant le premier trimestre de 2008 que le Comité devrait présenter son rapport à la présidence, composée du Président et des deux Vice-Présidents, qui devra approuver les recommandations avant que ne puisse commencer la démarcation effective sur le terrain. Le SPLM a déjà indiqué qu'il risque de contester le rapport attendu en divers endroits de la frontière actuelle. Cela pourrait retarder encore le processus.

Nous encourageons les parties à entamer dès que possible la délimitation de la frontière dans les zones non contestées. La délimitation rapide des zones non contestées donnerait une impulsion au processus et susciterait la confiance des communautés locales en apaisant les craintes que la frontière leur inspire en tant qu'obstacle potentiel pour leurs modes de vie et leurs mouvements traditionnels. Cela dit, on ne sait pas encore clairement quelle proportion de la frontière actuelle est contestée.

La conduite du recensement national est un autre objectif important. Le recensement a une incidence sur les élections et le partage des richesses. Le récent décret présidentiel annonçant que le recensement aurait lieu du 15 au 30 avril est un fait positif. Toutefois, cela ne laisse que très peu de temps pour la distribution des questionnaires. Mais la MINUS et le Fonds des Nations Unies pour la population sont en liaison étroite avec le Gouvernement du Sud-Soudan pour assurer un appui opérationnel et logistique. La principale difficulté, s'agissant des questionnaires de recensement, a été

l'inclusion de questions liées à la religion et à l'appartenance ethnique. Bien qu'un accord ait été trouvé au niveau de la présidence, le SPLM continue d'exprimer des préoccupations quant à l'exclusion de ces questions spécifiques.

De plus, le recensement national au Darfour demeure un défi. La situation en matière de sécurité et la réticence des mouvements et des personnes déplacées rendent problématique sa conduite simultanée au Darfour. S'il s'ensuit un recensement incomplet, cela risque d'avoir des conséquences politiques pour le Soudan.

Un autre jalon important de l'Accord de paix global réside dans la tenue d'élections nationales, dont on attend qu'elles mènent à la transformation démocratique du Soudan. L'interaction du Parti du congrès national et du SPLM avec les autres partis politiques est un fait positif dans ce contexte. En vertu de l'Accord de paix global, les élections sont prévues pour 2009. Cependant, le Parlement doit encore adopter la loi électorale, après quoi la commission électorale nationale sera créée et ses commissaires nommés. J'ai exhorté le Gouvernement à accélérer la promulgation de la loi électorale et la création d'une commission électorale nationale indépendante et totalement financée, qui soit notre principal interlocuteur dans le processus électoral, y compris la coordination de l'aide internationale. Dans le même temps, je prie également la communauté des donateurs, en attendant la formation de la commission électorale nationale, de concentrer tous ses efforts sur le renforcement des capacités du Gouvernement du Sud-Soudan en vue de l'organisation des élections. Une fois encore, la tenue d'élections au Darfour dans un climat sécuritaire en pleine détérioration et en l'absence d'accord de paix reste problématique.

Le redéploiement des forces reste inachevé, même si les parties ont réalisé des progrès notables sur la question. Les parties ont une fois encore manqué la date butoir qui avait été fixée au 9 janvier 2008. Néanmoins, il semble qu'il y ait dans les deux camps une volonté de régler cette question. Selon des chiffres vérifiés de la MINUS, 88 % des Forces armées soudanaises se sont redéployées du sud au nord et environ 9 % des forces de la SPLA sont revenues au sud. Des problèmes se sont posés lorsque les forces se sont redéployées dans des zones litigieuses, ce qui fait que l'autre camp ne reconnaît pas le mouvement comme un redéploiement. En l'absence d'une délimitation claire de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956,

nous avons plusieurs fois exhorté les parties à se replier vers des zones non contestées afin d'éviter les tensions sur le terrain. Malgré ces difficultés, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, qui est présidée de manière compétente par le commandant de la force de la MINUS, est l'institution la plus active de celles créées dans le cadre de l'Accord de paix global. Elle joue un rôle décisif dans l'apaisement des tensions et le maintien du processus de redéploiement, dont on espère qu'il sera achevé dans les meilleurs délais.

Outre le redéploiement des forces, la réforme du secteur de la sécurité est cruciale pour parvenir à une paix durable. Les unités mixtes intégrées sont censées combler le vide créé par le désengagement des deux forces durant la période intérimaire et former la base d'une nouvelle armée nationale, dans le cas où le référendum de 2011 se prononcerait en faveur du maintien de l'unité soudanaise. Le Gouvernement soudanais se félicite du rôle revitalisé de la MINUS, tel que prescrit par la résolution 1784 (2007) du Conseil de sécurité, qui consiste à coordonner l'assistance à la formation et au déploiement des unités mixtes intégrées. Nous avons créé une cellule d'appui à ces unités, qui a déjà rencontré à trois reprises les représentants de la communauté des donateurs. J'appelle instamment la communauté internationale à fournir l'aide requise pour la formation et le déploiement des unités mixtes intégrées.

Peu de progrès ont été enregistrés concernant le processus de désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) depuis la signature de l'Accord de paix global, essentiellement à cause de l'atmosphère de défiance politique qui prévaut et qui n'incite pas vraiment les parties à réduire leurs effectifs armés. Le manque de capacités des organes nationaux chargés du processus de DDR est un autre obstacle. J'ai soulevé la question au plus haut niveau avec les dirigeants du nord comme du sud, et j'ai le plaisir de signaler que la participation des parties au processus s'est améliorée ces derniers mois. La MINUS entretient une collaboration étroite avec les commissions en charge du processus de DDR au nord et au sud afin d'élaborer un cadre d'appui de l'ONU au processus de DDR. Nous avons également obtenu l'accord du Gouvernement pour la création d'un mécanisme de haut niveau destiné à coordonner l'aide des pays donateurs.

Cependant, la situation est rendue plus complexe par l'absence de cadre convenu pour la mise en œuvre du processus de DDR dans les zones de transition, où

se situe l'essentiel du travail à accomplir pour le nord. Si nous ne parvenons pas à faciliter le processus de DDR dans cette région, notre aptitude à mener un processus proportionnel dans le sud s'en trouvera limitée. La présidence est actuellement saisie de la question, et nous espérons que des progrès ne tarderont pas à être réalisés.

La composante de police de la MINUS a su établir une relation étroite avec les services de police du nord et du sud du Soudan. Des avancées notables ont été enregistrées en termes de formation et de capacité opérationnelle des deux services de police.

La Commission du bilan et de l'évaluation est l'une des institutions les plus importantes de l'Accord de paix global. Un décret présidentiel vient d'être publié qui en nomme le nouveau président. Nous espérons que la Commission sera maintenant en mesure d'opérer avec plus d'autonomie et de liberté que par le passé. Une coopération étroite avec la Commission sera l'une des grandes priorités de la MINUS.

Sur le plan humanitaire et en termes de relèvement et de développement, le Sud-Soudan et les zones de transition continuent d'avancer sur la voie d'un relèvement rapide, même s'il reste de nombreux problèmes à résoudre sur le plan humanitaire. Le recensement et les élections à venir, prévus respectivement pour 2008 et 2009, accroissent la pression sur le Gouvernement du Sud-Soudan pour ce qui est de verser à la population les dividendes de la paix. L'objectif stratégique principal du Gouvernement du Sud-Soudan consiste à appuyer la mise en œuvre d'un développement décentralisé et comprend des politiques et programmes destinés à consolider la paix et à produire des résultats tangibles – autrement dit, les dividendes de la paix – pour la population dans son ensemble.

Il est donc impératif de favoriser cette stratégie en passant au relèvement rapide et à la planification du développement au Sud-Soudan. Les ressources fournies par la communauté internationale aux fins de relèvement et de développement ont été longues à arriver pour diverses raisons, dont le temps nécessaire pour que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs devienne opérationnel. Ce fonds appuie désormais des projets de relèvement et de développement à plus long terme, mais il est urgent de produire à court ou moyen terme des dividendes visibles de la paix, en particulier les services de base,

l'infrastructure, l'aide à la réintégration et les initiatives de sécurité au niveau communautaire. Le Gouvernement du Sud-Soudan insiste sur le fait que le versement des dividendes de la paix doit être accéléré par la mise en œuvre d'une stratégie de transition du Sud-Soudan, appuyée par le Fonds de relèvement du Sud-Soudan, qui est la deuxième enseigne du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud-Soudan. L'ONU et ses partenaires travaillent en collaboration étroite avec le Gouvernement du Sud-Soudan en vue de mettre au point cette stratégie, qui se concentrera sur le passage d'un financement annuel à un financement prévisible sur plusieurs années, et d'un financement bilatéral à un appui budgétaire direct. Il faut espérer que des décisions clefs seront prises à cet égard à la réunion du Consortium pour le Soudan qui se tiendra en avril. Nous espérons que la communauté des donateurs répondra dans les meilleurs délais aux besoins urgents de relèvement rapide et de développement du Gouvernement du Sud-Soudan.

Le Conseil, dans sa résolution 1784 (2007), a demandé que l'on apprécie l'opportunité de modifier le mandat de la MINUS afin qu'elle soit mieux à même d'aider les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix global. Nous procédons actuellement à une évaluation stratégique et à un examen structurel d'ensemble du mandat et de la configuration de la mission, et une mission d'évaluation technique est en cours. Des recommandations à cet égard seront présentées en avril prochain dans le rapport du Secrétaire général.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que le Soudan est un pays qui, pendant la durée couverte par l'Accord de paix global, dispose de deux systèmes. L'ONU dispose d'une mission intégrée et d'une mission hybride avec l'Union africaine; elle dispose également d'une équipe conjointe d'appui à la médiation pour le Darfour. Cette situation, inévitablement, présente des difficultés politiques et organisationnelles, mais il convient avant tout de relever que la paix au Soudan est indivisible. Si l'Accord de paix global est rompu, les perspectives d'une issue pacifique au Darfour auraient de grandes chances d'être anéanties. D'autre part, si l'application de l'Accord de paix global entraîne une transformation démocratique et rend l'unité attrayante pour le peuple du Sud-Soudan, les perspectives d'enrayer la crise humanitaire et de régler pacifiquement le conflit du Darfour seraient radieuses.

Si je le dis, c'est parce que le sentiment que le fait que l'on se concentre trop sur le Darfour a

détourné l'attention de l'Accord de paix global est particulièrement fort parmi les populations du Sud-Soudan. Aussi devons-nous changer cette perception en mettant l'accent sur le relèvement et le développement dans le reste du Soudan, afin que sa population sente que la paix engendre la prospérité et que l'aide internationale n'est pas uniquement un corollaire du conflit.

Il nous faut aussi reconnaître le besoin de coopérer mieux et davantage avec le Gouvernement d'unité nationale. L'expérience des trois dernières années met clairement au jour la nécessité d'une politique de coopération, plutôt que des sanctions. Nos obligations qui découlent de la Charte et du mandat, ainsi que les multiples retards accusés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, ne nous laissent

certes souvent pas d'autre choix que d'exprimer haut et fort nos préoccupations, mais il n'en demeure pas moins essentiel que nos deux principaux interlocuteurs continuent d'avoir confiance en nous si nous voulons aider utilement les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix global, dans le but ultime d'encourager l'instauration d'un gouvernement démocratique et fondé sur le respect des droits au Soudan.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Qazi des informations qu'il a fournies.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 55.*